

*non* que Laval restât digne de sa mission et *demeurât suffisante pour les besoins du pays.*

Supposons, un moment, le fait de l'*entente formelle*, et voyons si les conditions ont été remplies.

Etre suffisante pour les besoins du pays, telle est la grande mission d'une Université qui a la prétention d'exister seule. Prouver qu'elle n'est pas suffisante, c'est prouver que *la mission qu'elle se donne* n'a pas été remplie. Sur ce, à la preuve :

Plus de cinq cent jeunes gens sont privés de l'enseignement universitaire etc etc parceque l'Université-Laval s'est rendue impossible. Laval ne reçoit que le huitième de la jeunesse. Est-ce là être suffisant pour les besoins ?

Un prêtre qui ne pourrait confesser que le huitième de ses paroissiens serait-il suffisant pour les besoins de sa paroisse ? Un négociant qui n'aurait de marchandises que pour le huitième de ses pratiques, serait-il suffisant pour les besoins de son commerce ? Un vapeur qui ne pourrait transporter que le huitième des voyageurs, serait-il suffisant pour les besoins d'une ligne quelconque ?

L'Université-Laval ne sert que le huitième de la jeunesse. Or, elle se donne la mission de servir toute la jeunesse, donc elle est insuffisante : donc elle ne remplit pas sa mission.

Or, elle prétend que l'appui lui est dû à condition quelle remplisse *sa mission* et qu'elle soit